Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
Theme: A12 Acceptation des normes internationales			
101.1 Envisager de ratifier les instruments internationaux des droits de l'homme que le Gabon n'a pas encore ratifiés (Nicaragua); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales **Personnes affectées:** - général	
102.3 Envisager d'accepter la compétence des organes conventionnels pour recevoir des plaintes, conduire des enquêtes et prendre des mesures urgentes (Costa Rica); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général	
102.4 Ratifier les instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme qui n'ont pas encore été ratifiés par le Gabon, comme les Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Côte d'Ivoire); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales D1 Droits civils & politiques - Mesures générales de mise en œuvre B51 Droit à un recours effectif D23 Peine de mort **Personnes affectées:** - général	
101.3 Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Australie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D23 Peine de mort **Personnes affectées:** - général	
101.4 Donner suite à l'engagement d'abolir la peine de mort en ratifiant le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort pour tous les crimes en toutes circonstances (France); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D23 Peine de mort **Personnes affectées:** - général	
101.5 Ratifier le premier et le deuxième Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Espagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D23 Peine de mort B51 Droit à un recours effectif F4 Personnes handicapées **Personnes affectées:** - général - personnes handicapées	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
102.8 Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Slovaquie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité **Personnes affectées:** - non-citoyens - apatrides	
101.2 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Portugal); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général	
101.6 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Hongrie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales F4 Personnes handicapées **Personnes affectées:** - personnes handicapées	
102.5 Intensifier les efforts en vue de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Indonésie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales G4 Migrants **Personnes affectées:** - migrants	
102.7 Envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Philippines); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales G4 Migrants **Personnes affectées:** - migrants	
102.10 Persister dans ses efforts visant à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Argentine). **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A12 Acceptation des normes internationales G4 Migrants **Personnes affectées:** - migrants	
Theme: A13 Réserves			
102.1 Lever les réserves formulées lors de la ratification de la Convention contre la torture (Tchad); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A13 Réserves D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants **Personnes affectées:** - général	
Theme: A22 Coopération avec les organes de traités			

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.33 Adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et soumettre régulièrement ses rapports aux organes conventionnels (République tchèque); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A22 Coopération avec les organes de traités A24 Coopération avec les procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
Theme: A24 Coopération avec les procédures spéciales			
101.34 Adresser une invitation permanente et ouverte aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Belgique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
101.35 Poursuivre la coopération avec le système international de protection des droits de l'homme en adressant une invitation permanente ouverte aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (France); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
101.36 Intensifier la coopération avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et envisager à terme d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Lettonie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
101.37 Adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Portugal); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
101.38 Inviter le Rapporteur spécial sur la question de la torture, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats à se rendre dans le pays (Bélarus); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales H1 Défenseurs des droits de l'homme D21 Droit à la vie D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants **Personnes affectées:** - défenseurs des droits de l'homme - général - juges, avocats et procureurs - personnes privées de liberté	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
Theme: A25 Suivi des procédures spéciales			
101.68 Donner suite aux recommandations de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et lui adresser une invitation à venir constater la situation des droits de l'homme dans le pays (Iraq); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A25 Suivi des procédures spéciales D27 Interdiction de l'esclavage, traite **Personnes affectées:** - général - enfants - femmes	
Theme: A3 Coopération interétatique & aide au développement			
101.85 Intensifier les efforts de réduction de la pauvreté et améliorer encore la répartition des richesses en vue de réaliser l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté d'ici à 2015 (Malaisie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A3 Coopération interétatique & aide au développement E25 Droits de l'homme & extrême pauvreté E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre **Personnes affectées:** - général - personnes vivant dans la pauvreté	
Theme: A41 Cadre constitutionnel et législatif			
102.9 Rendre sa législation nationale pleinement conforme à toutes les obligations résultant du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, notamment en incorporant les dispositions prévoyant l'obligation de coopérer pleinement et sans retard avec la CPI (Slovaquie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	A41 Cadre constitutionnel et législatif B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général	
101.19 Intensifier ses efforts en vue de mettre sa législation nationale en conformité avec les dispositions du Statut de Rome (Tunisie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif B51 Droit à un recours effectif B11 Droit international humanitaire **Personnes affectées:** - général	
Theme: A42 Institutions et politiques			
101.25 Poursuivre l'application de politiques publiques qui permettent au peuple gabonais d'exercer ses droits de l'homme (Cuba); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - général	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.7 Poursuivre l'effort d'intégration de la perspective des droits de l'homme dans les processus en cours de réforme législative et institutionnelle (Nicaragua); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A42 Institutions et politiques A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - général	
Theme: A44 Mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme			
101.23 Établir rapidement un mécanisme national pour la prévention de la torture (Tunisie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A44 Mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants **Personnes affectées:** - général - personnes privées de liberté	
Theme: A45 Institution nationale des droits de l'homme(INDH)			
101.20 Redoubler d'efforts en vue d'obtenir une accréditation de statut A en conformité avec les Principes de Paris pour la Commission nationale des droits de l'homme créée en septembre 2011 (Portugal); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme(INDH) **Personnes affectées:** - général	
101.21 Veiller à ce que la composition et les fonctions de la Commission nationale des droits de l'homme et ses travaux soient conformes aux Principes de Paris (République de Moldova); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme(INDH) **Personnes affectées:** - général	
101.22 Mettre à la disposition de la Commission nationale des droits de l'homme les ressources nécessaires pour qu'elle soit à même de travailler efficacement (Afrique du Sud); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme(INDH) A63 Budget et ressources (pour la mise en œuvre des droits de l'homme) **Personnes affectées:** - général	
Theme: A54 Sensibilisation et diffusion			
101.30 Renforcer les programmes de formation et d'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des agents chargés de faire appliquer la loi (Algérie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A54 Sensibilisation et diffusion **Personnes affectées:** - général - forces de l'ordre et agents de police	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
Theme: A61 Coopération avec la société civile			
101.32 Institutionnaliser les mécanismes de consultation avec les organisations des droits de l'homme de la société civile (Mexique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A61 Coopération avec la société civile **Personnes affectées:** - général	
101.24 Mieux diffuser les bonnes pratiques, c'est-à-dire généraliser la mise en œuvre des politiques publiques des droits de l'homme fondée sur la collaboration entre l'État et la société civile (Chili); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A61 Coopération avec la société civile A54 Sensibilisation et diffusion **Personnes affectées:** - général	
101.80 Encourager le fonctionnement de sa société civile, en particulier des ONG de protection des droits de l'homme (Slovaquie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A61 Coopération avec la société civile H1 Défenseurs des droits de l'homme **Personnes affectées:** - défenseurs des droits de l'homme - général	
101.81 Favoriser un dialogue accru avec la société civile, concernant notamment le renforcement des processus électoraux (États-Unis d'Amérique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	A61 Coopération avec la société civile H1 Défenseurs des droits de l'homme D7 Droit de participer à la vie publique et droit de vote **Personnes affectées:** - défenseurs des droits de l'homme - général	
Theme: B31 Non-discrimination			
101.44 Continuer d'appliquer des mesures appropriées et d'allouer les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de sa Stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre (Philippines); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	B31 Non-discrimination A42 Institutions et politiques F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - général - femmes	
Theme: B71 Droits de l'homme et environnement			
101.105 Maintenir les mesures nécessaires pour lutter contre la déforestation continue en vue de garantir la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels (Égypte). **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	B71 Droits de l'homme et environnement **Personnes affectées:** - général	
Theme: D21 Droit à la vie			

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.70 Mettre en œuvre des mesures législatives et judiciaires afin que les meurtres rituels ne restent pas impunis (Belgique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D21 Droit à la vie B51 Droit à un recours effectif A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.47 Intensifier la lutte contre les crimes dits rituels (Algérie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D21 Droit à la vie D31 Liberté & sécurité de la personne - général **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.49 Renforcer la lutte contre les crimes rituels, surtout les sacrifices rituels (Allemagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D21 Droit à la vie D31 Liberté & sécurité de la personne - général **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.50 Continuer de lutter contre l'«envolée» des crimes rituels (Ouganda); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D21 Droit à la vie D31 Liberté & sécurité de la personne - général **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.48 Entreprendre des programmes intensifs de sensibilisation de la population à la question des meurtres rituels (Belgique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D21 Droit à la vie D31 Liberté & sécurité de la personne - général A54 Sensibilisation et diffusion **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
Theme: D26 Conditions de détention			
101.51 S'efforcer d'améliorer les conditions pénitentiaires (Égypte); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - personnes privées de liberté	
101.52 Prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre les conditions de détention compatibles avec la législation et les normes internationales, en particulier les articles 9 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (France); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - personnes privées de liberté	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.53 Améliorer les conditions de détention et d'incarcération, notamment en veillant à l'hygiène alimentaire des détenus et en réduisant la surpopulation carcérale (Canada); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - personnes privées de liberté	
101.54 Améliorer les conditions de vie des détenus (Allemagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - personnes privées de liberté	
101.56 Appliquer les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, dites «Règles de Bangkok» dans le cadre de son travail sur le système pénitentiaire (Thaïlande); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D26 Conditions de détention F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - femmes - personnes privées de liberté	
Theme: D27 Interdiction de l'esclavage, traite			
101.60 Redoubler d'efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains, notamment en mettant pleinement en œuvre les recommandations faites par la Rapporteuse spéciale sur la traite, au terme de sa visite au Gabon en mai 2012 (Bélarus); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A25 Suivi des procédures spéciales **Personnes affectées:** - général	
101.61 Étudier la possibilité d'adopter de nouvelles mesures pour lutter contre la traite des personnes (Argentine); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - général	
101.13 Mettre la législation nationale relative à la traite des personnes en conformité avec le Protocole de Palerme et le droit international des droits de l'homme, notamment en modifiant la définition de la traite, en élargissant le champ de la protection et de l'assistance à toutes les victimes sans discrimination, et en incluant une approche fondée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la traite des personnes (Finlande); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A42 Institutions et politiques A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - général	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.12 Renforcer l'application des lois interdisant la traite des personnes, y compris la traite en vue de mariages forcés, notamment en adoptant des mesures visant à protéger et aider les victimes et à poursuivre et punir les auteurs de la traite, et en sensibilisant la population (Canada); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A42 Institutions et politiques B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général	
101.27 Poursuivre une politique de lutte contre la traite des personnes fondée sur la prévention et la répression conformément au droit international (Égypte); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A42 Institutions et politiques B51 Droit à un recours effectif A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - général	
101.63 Renforcer les mesures et les cadres de lutte contre la traite des personnes afin de permettre le retour et le rapatriement en toute sécurité des victimes de la traite (Sri Lanka); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite A42 Institutions et politiques B53 Soutien aux victimes et témoins **Personnes affectées:** - général	
101.71 Intensifier les efforts de répression de la traite des personnes en ouvrant des enquêtes et des poursuites et en jugeant les auteurs, et en offrant des voies de recours efficaces aux victimes (Finlande); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général	
101.67 Augmenter le nombre de poursuites engagées et renforcer les peines sanctionnant les auteurs de traite des personnes, et mettre pleinement en œuvre le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir toutes les formes de traite (États-Unis d'Amérique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite B51 Droit à un recours effectif A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - général	
101.62 Appliquer une politique globale de lutte contre la traite des personnes, en s'attachant particulièrement aux garçons, aux filles et aux adolescents, afin de donner de la visibilité au problème et de comprendre les tendances, les formes et les manifestations du problème de la traite dans le pays en vue d'y mettre fin (Uruguay); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite F33 Enfants : protection contre l'exploitation A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - enfants	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.57 Adopter toutes les mesures nécessaires pour appliquer intégralement le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (France); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite F33 Enfants : protection contre l'exploitation A42 Institutions et politiques A41 Cadre constitutionnel et législatif F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - général - enfants - femmes	
101.64 Intensifier les efforts visant à éliminer la traite et l'exploitation des enfants, notamment en menant des campagnes efficaces de sensibilisation (Slovaquie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite F33 Enfants : protection contre l'exploitation A54 Sensibilisation et diffusion **Personnes affectées:** - enfants	
101.58 Améliorer l'application et la coordination de la législation et des politiques nationales concernant la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et sensibiliser le public à cette question (Pays-Bas); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite F33 Enfants : protection contre l'exploitation A54 Sensibilisation et diffusion F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - général - enfants - femmes	
Theme: D43 Liberté d'opinion et d'expression			
101.73 Veiller au respect de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et s'employer à créer un environnement propice à une presse libre et ouverte (Norvège); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression **Personnes affectées:** - médias	
101.17 Envisager de remanier sa loi relative aux médias pour la mettre en conformité avec les besoins de développement des médias et de liberté des médias (Brésil); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - médias	
101.18 Modifier son système de sanction et de régulation (de la liberté de la presse) afin qu'il relève de la compétence de l'autorité judiciaire et non de l'autorité administrative (France); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - médias	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.75 Mettre fin aux restrictions excessives imposées aux médias et à la liberté d'expression, et entamer un dialogue régulier avec les journalistes afin de créer un environnement encourageant la liberté d'expression sans crainte de censure (États-Unis d'Amérique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - médias	
101.78 Prendre d'autres mesures pour garantir la liberté de la presse sur la base de la dépénalisation des délits de presse et du respect des droits légitimes de la presse (Australie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A41 Cadre constitutionnel et législatif A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - médias	
101.79 Respecter la pluralité et la liberté de la presse, en veillant notamment à l'application de mesures neutres de sanction par les organes de régulation, comme le Conseil national de la communication (Espagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - médias	
101.76 Adopter des mesures législatives et autres afin de garantir en droit et en pratique la protection de la liberté d'expression et de l'indépendance des journalistes (République tchèque); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression A42 Institutions et politiques A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - médias	
101.77 Prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté d'expression, la liberté de la presse et le droit de réunion pacifique, notamment en veillant à ce que les auteurs d'actes d'intimidation, de harcèlement ou de violence contre des personnes ayant exercé leurs droits soient tenus responsables (Canada); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression D44 Droit de réunion pacifique B51 Droit à un recours effectif **Personnes affectées:** - général - médias	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.74 Préciser et exposer publiquement les procédures et les principes applicables au traitement des plaintes contre la presse, s'agissant notamment de savoir qui peut porter plainte, devant qui et quelles sont les peines considérées comme appropriées; donner aussi une justification de ces décisions (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression D51 Administration de la justice & procès équitable **Personnes affectées:** - général	
Theme: D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité			
101.45 Adopter les mesures nécessaires pour garantir un accès facile et effectif à l'enregistrement gratuit des naissances, y compris pour les enfants pygmées (Mexique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité A42 Institutions et politiques F31 Enfants: définition; principes généraux; protection **Personnes affectées:** - enfants - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.46 Instituer des mécanismes visant à garantir un accès facile et effectif à l'enregistrement des naissances de tous les enfants et la délivrance effective et gratuite de certificats de naissance (Uruguay); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité A42 Institutions et politiques F31 Enfants: définition; principes généraux; protection **Personnes affectées:** - enfants	
Theme: E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre			
101.26 Poursuivre ses efforts nationaux, avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale, visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme, en particulier pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels du peuple gabonais (Bangladesh); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre A28 Coopération avec d'autres institutions et mécanismes internationaux A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - général	
Theme: E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général			

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.83 Poursuivre le renforcement des droits économiques, sociaux et culturels et améliorer les conditions de vie de la population, ce pour quoi l'appui et la solidarité de la communauté internationale sont très importants (Venezuela (République bolivarienne du)); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général **Personnes affectées:** - général	
Theme: E25 Droits de l'homme & extrême pauvreté			
101.86 Intensifier ses efforts visant à lutter contre la pauvreté et assurer la prospérité et le bien-être à tous ses citoyens (Tunisie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E25 Droits de l'homme & extrême pauvreté **Personnes affectées:** - général - personnes vivant dans la pauvreté	
101.84 Poursuivre sa stratégie de réduction de la pauvreté et accélérer son développement économique et social pour être mieux à même de promouvoir et de protéger les différents droits humains de sa population (Chine); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E25 Droits de l'homme & extrême pauvreté B41 Droit au développement – Mesures générales de mise en œuvre **Personnes affectées:** - général - personnes vivant dans la pauvreté	
Theme: E41 Droit à la santé			
101.88 Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre différentes pandémies et assurer l'accès de la population aux services médicaux de base, notamment dans les zones rurales (Bélarus); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E41 Droit à la santé **Personnes affectées:** - général - personnes venant de zones rurales	
101.29 Renforcer le respect des droits de l'homme dans tout le pays, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation pour tous (Côte d'Ivoire); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E41 Droit à la santé A42 Institutions et politiques E51 Droit à l'éducation **Personnes affectées:** - général	
Theme: E42 Accès aux soins de santé (général)			

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.87 Améliorer l'accès aux soins de santé pour tous et à cet égard, allouer des ressources suffisantes à son système de soins de santé, y compris en assurant les formations nécessaires à l'amélioration de ses services sanitaires (Malaisie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E42 Accès aux soins de santé (général) **Personnes affectées:** - général	
Theme: E51 Droit à l'éducation			
101.90 Établir des programmes spécifiques de prévention de l'abandon scolaire et d'aide à la poursuite des études (Mexique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E51 Droit à l'éducation **Personnes affectées:** - enfants	
101.91 Prendre des mesures visant à réduire le taux de déperdition scolaire, compte tenu du fait qu'actuellement 25 % des élèves d'une classe donnée ne terminent pas leur scolarité primaire (Brésil); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E51 Droit à l'éducation **Personnes affectées:** - enfants	
101.89 Prendre toutes les mesures nécessaires, en faisant appel aux compétences du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, pour traiter les causes de la diminution de la fréquentation scolaire et du taux élevé de déperdition, notamment en dégageant les fonds nécessaires pour dispenser une formation suffisante aux enseignants et améliorer les programmes scolaires (Hongrie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E51 Droit à l'éducation A24 Coopération avec les procédures spéciales A63 Budget et ressources (pour la mise en œuvre des droits de l'homme) **Personnes affectées:** - enfants - personnel éducatif	
101.93 Poursuivre sa collaboration avec ses partenaires de développement comme la Banque africaine de développement et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) afin de garantir la réalisation de ses objectifs dans le secteur de l'éducation (Afrique du Sud); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E51 Droit à l'éducation A28 Coopération avec d'autres institutions et mécanismes internationaux **Personnes affectées:** - général	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.94 Redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche qui se sont tenus en mai 2010 et solliciter l'assistance technique des organismes compétents des Nations Unies (Soudan); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E51 Droit à l'éducation A28 Coopération avec d'autres institutions et mécanismes internationaux **Personnes affectées:** - général	
Theme: E52 Enseignement primaire			
101.92 En coopération avec l'UNESCO et les organismes compétents des Nations Unies, poursuivre l'amélioration de son système éducatif et de l'accès à une éducation de qualité pour tous (Singapour); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	E52 Enseignement primaire A28 Coopération avec d'autres institutions et mécanismes internationaux **Personnes affectées:** - enfants	
Theme: F11 Promotion de la femme			
101.39 Continuer à promouvoir les droits des femmes (Sénégal); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F11 Promotion de la femme F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - femmes	
101.40 Poursuivre ses efforts pour améliorer la protection et l'autonomisation des femmes (Singapour); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F11 Promotion de la femme F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - femmes	
Theme: F12 Discrimination à l'égard des femmes			
101.8 Réexaminer sa législation concernant les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes (Allemagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - femmes	
101.28 Adopter de nouvelles politiques publiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes des régions rurales (Espagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - femmes - personnes venant de zones rurales	
101.41 Veiller à l'application de la Stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre (Indonésie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) **Personnes affectées:** - femmes	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.42 Poursuivre la mise en œuvre de sa Stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre (République de Moldova); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) **Personnes affectées:** - femmes	
Theme: F13 Violence fondée sur le sexe			
101.9 Mettre sa législation en conformité avec le principe de l'égalité entre les sexes, et veiller à ce que le Gouvernement fasse effectivement appliquer les lois déjà en vigueur, notamment celles concernant la violence familiale et le viol (Norvège); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe B31 Non-discrimination A41 Cadre constitutionnel et législatif F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - général - femmes	
101.10 Se doter d'une législation pénale visant à tenir pénalement responsables les auteurs de viol conjugal (Belgique); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe B51 Droit à un recours effectif A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - femmes	
101.43 Adopter à titre prioritaire des mesures législatives et autres en vue de garantir l'égalité entre les sexes et redoubler d'efforts pour éradiquer les coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes, s'agissant en particulier des mariages précoces ou forcés (République tchèque); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe F31 Enfants: définition; principes généraux; protection F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - enfants - femmes	
101.11 Engager et accélérer la procédure d'amendement du Code pénal afin de punir les violences sexuelles, et faire adopter une loi générale réprimant la violence contre les femmes et les enfants (Rwanda); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe F33 Enfants : protection contre l'exploitation B51 Droit à un recours effectif A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - enfants - femmes	
Theme: F14 Participation des femmes à la vie politique et publique			
101.82 Renforcer et accroître le rôle des femmes, notamment dans le domaine de la prise de décisions (Palestine); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F14 Participation des femmes à la vie politique et publique D7 Droit de participer à la vie publique et droit de vote **Personnes affectées:** - femmes	
Theme: F31 Enfants: définition; principes généraux; protection			

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.16 Renforcer le cadre juridique de la protection des enfants (République de Moldova); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F31 Enfants: définition; principes généraux; protection A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - enfants	
101.31 Poursuivre les programmes de sensibilisation du public pour mettre fin aux châtiments corporels en milieu scolaire (Angola); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F31 Enfants: définition; principes généraux; protection A54 Sensibilisation et diffusion D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants **Personnes affectées:** - enfants	
101.69 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale globale pour lutter contre les pires formes de châtiment corporel des enfants (Bélarus); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F31 Enfants: définition; principes généraux; protection D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants **Personnes affectées:** - enfants	
Theme: F33 Enfants : protection contre l'exploitation			
101.66 Prendre des mesures pour éradiquer la traite des personnes, en s'attachant particulièrement à la traite des enfants (Espagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F33 Enfants : protection contre l'exploitation A42 Institutions et politiques D27 Interdiction de l'esclavage, traite **Personnes affectées:** - général - enfants	
101.59 Poursuivre sa lutte contre la traite des enfants de toutes origines et l'utilisation du travail des enfants sous toutes ses formes, notamment dans l'industrie automobile, et renforcer les mesures visant à la réadaptation et à l'éducation des enfants victimes de la traite (Thaïlande); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F33 Enfants : protection contre l'exploitation B53 Soutien aux victimes et témoins D27 Interdiction de l'esclavage, traite **Personnes affectées:** - enfants	
101.65 Redoubler d'efforts pour combattre plus efficacement et éradiquer la traite et la violence dont sont victimes les enfants (République de Moldova); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F33 Enfants : protection contre l'exploitation D27 Interdiction de l'esclavage, traite **Personnes affectées:** - enfants	
101.15 Modifier la législation en vigueur pour combler les lacunes dans la protection des victimes des formes contemporaines d'esclavage, et pour incriminer la traite des enfants conformément aux normes internationales (Norvège); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F33 Enfants : protection contre l'exploitation D27 Interdiction de l'esclavage, traite A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - général - enfants	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.14 Prendre les mesures nécessaires pour l'application de la législation relative à la traite et à l'exploitation économique des enfants, et la protection judiciaire connexe des mineurs (Slovénie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F33 Enfants : protection contre l'exploitation D27 Interdiction de l'esclavage, traite F31 Enfants: définition; principes généraux; protection A41 Cadre constitutionnel et législatif **Personnes affectées:** - enfants	
Theme: F34 Justice pour mineurs			
101.55 Élaborer une stratégie en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes privées de liberté, de lutter contre la malnutrition et le manque d'hygiène et de mettre fin à la détention des enfants avec des adultes (Espagne); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F34 Justice pour mineurs A42 Institutions et politiques D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - enfants - personnes privées de liberté	
101.72 Garantir l'application effective de la loi relative à la justice pour mineurs en dispensant une formation aux agents de maintien de l'ordre et aux juges, et en établissant des lieux de détention distincts pour mineurs (Hongrie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F34 Justice pour mineurs A54 Sensibilisation et diffusion D26 Conditions de détention **Personnes affectées:** - enfants - juges, avocats et procureurs - forces de l'ordre et agents de police	
Theme: F41 Personnes handicapées : définition, principes généraux			
101.95 Renforcer la protection des droits des personnes handicapées (Sénégal); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	F41 Personnes handicapées : définition, principes généraux **Personnes affectées:** - personnes handicapées	
Theme: G1 Membres de minorités			
101.102 Renforcer ses politiques visant à mieux intégrer les Pygmées dans la société (Angola); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités **Personnes affectées:** - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.97 Poursuivre les efforts en vue de lutter contre les diverses formes de discrimination et s'attacher au respect des droits des groupes ethniques minoritaires (Argentine); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités B31 Non-discrimination **Personnes affectées:** - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.96 Adopter des mesures efficaces pour garantir et protéger sans discrimination les droits des minorités et leur garantir la jouissance de tous les droits (Iraq); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités B31 Non-discrimination A42 Institutions et politiques **Personnes affectées:** - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.103 Garantir pleinement l'accès aux services publics de la santé, sur une base d'égalité, aux populations pygmées dans toutes les régions du pays, en particulier en accroissant le nombre d'établissements de soins de santé, et veiller à l'enregistrement en bonne et due forme des enfants à la naissance (Hongrie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités B31 Non-discrimination D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité E41 Droit à la santé **Personnes affectées:** - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.100 Encourager la participation des minorités, comme les Pygmées, à la vie politique, économique et sociale du pays (Costa Rica); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités D7 Droit de participer à la vie publique et droit de vote **Personnes affectées:** - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.104 Protéger les droits des minorités pygmées et améliorer leur état de santé, et faire en sorte que tous les services de santé leur soient accessibles tout en leur facilitant l'accès aux différents services sanitaires (Iraq); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités E41 Droit à la santé **Personnes affectées:** - général - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
101.99 Prêter attention aux droits des minorités et à l'égalité et à la non-discrimination à l'égard des femmes (Cap-Vert); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G1 Membres de minorités F12 Discrimination à l'égard des femmes **Personnes affectées:** - femmes - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	
Theme: G3 Populations autochtones			
101.101 Adopter un plan spécifique de protection des droits des peuples autochtones et une stratégie visant à améliorer l'accessibilité des services de base pour la minorité pygmée (Slovénie); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G3 Populations autochtones **Personnes affectées:** - populations autochtones - minorités raciales, ethniques, linguistiques, religieuses ou communautés fondées sur l'ascendance	

Recommendation	Position	Liste complète des thèmes	Evaluation /commentaires sur le niveau de mise en œuvre
101.98 Prendre des mesures supplémentaires propres à assurer l'intégration des peuples autochtones dans les institutions publiques (Burundi); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 101	Acceptée	G3 Populations autochtones D7 Droit de participer à la vie publique et droit de vote **Personnes affectées:** - populations autochtones	
Theme: G4 Migrants			
102.6 Poursuivre le débat sur les droits de l'homme des migrants, indépendamment de leur statut (Philippines); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	G4 Migrants **Personnes affectées:** - migrants	
102.2 Accélérer la réflexion concernant la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Chili); **Source du position:** A/HRC/22/5 - Para. 102	Notée	G4 Migrants A12 Acceptation des normes internationales **Personnes affectées:** - migrants	